

PRÉAVIS N° 2021/21

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2021

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 2'053'655.- au budget 2021, compensés à hauteur de CHF 1'680'455.-, soit un montant net de CHF 373'200.-

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service de la cohésion sociale : sept dépassements partiellement compensés liés à l'engagement d'auxiliaires dans les UAPE durant la période de recrutement et afin de pallier les absences du personnel fixe durant la période de COVID-19, ainsi qu'un dépassement entièrement compensé concernant l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE Le Grand T'Etraz ;
- Service d'architecture : un dépassement entièrement compensé lié au reclassement des taxes et gestion des déchets de la piscine de Cossy ;
- Service des infrastructures : quatre dépassements partiellement compensés liés aux subventions pour les conteneurs enterrés, à des frais imprévus concernant la gestion des parkings (Perdtemps et horodateurs) et à l'engagement de personnel auxiliaire à l'Office de la mobilité (chapitre 615) et aux réseaux égouts et épuration (chapitre 460) ;
- Service de l'administration générale : un dépassement supérieur par rapport au montant demandé dans la demande de crédits supplémentaires 1^{ère} série lié à l'engagement d'auxiliaires afin de remplacer trois absences maladie longue durée, entièrement compensé ;
- Service de la culture : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire afin de pallier les absences maladie longue durée et le remplacement des personnes à risque parmi les agents d'accueil dans le cadre du COVID-19 ;
- Services industriels : un dépassement entièrement compensé lié à l'hypothèse budgétaire non vérifiée des achats d'électricité entre les clients captifs et élus.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence de la Municipalité et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure des comptes de l'exercice 2021.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Service de la cohésion sociale

Personnel auxiliaire

Les UAPE de la Ville de Nyon font face à des difficultés d'engagement de personnel qualifié à des conditions attractives ainsi qu'à des absences de personnel fixe pour cause de maladie et d'absence longue durée. Or, les UAPE communales se voient contraintes de respecter des directives cantonales fixant des quotas de personnel encadrant en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les structures. Dès qu'une absence est signalée, le Service est tenu de remplacer le personnel fixe sans délai.

Cette année, les dépassements sont particulièrement importants en lien avec la situation sanitaire (nombreuses mises en quarantaine), ainsi qu'avec de courtes absences dues à une certaine fatigue du personnel des UAPE. En effet, ce personnel (comme le personnel médical, par exemple) n'a jamais cessé de travailler depuis le début de la pandémie et est soumis à des conditions de travail particulièrement stressantes depuis plusieurs mois.

NYON · PRÉAVIS N° 2021/21 AU CONSEIL COMMUNAL

Outre le fait d'assurer la prise en charge des enfants dans le respect des normes habituelles, le personnel est astreint au respect de normes sanitaires rigides qui imposent des tâches supplémentaires, sans augmentation de la dotation en EPT.

Les dépassements sont estimés à CHF 570'000.- et concernent les UAPE Les Classes Tartines, Le Cèdre Magique, Le Grand T'Etraz, Justakôté, La Cossynelle, Les Mangettes et les APEMS Cossy et Rocher. Ils sont partiellement compensés par des non-dépenses sur les lignes personnel fixe ou par des remboursements d'assurance.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
762.3012.00	10'000.-	60'000.-	50'000.-	390'000.-	180'000.-
763.3012.00	0.-	55'000.-	55'000.-		
765.3012.00	0.-	150'000.-	150'000.-		
767.3012.00	10'000.-	110'000.-	100'000.-		
768.3012.00	0.-	100'000.-	100'000.-		
769.3012.00	0.-	65'000.-	65'000.-		
770.3012.00	0.-	50'000.-	50'000.-		

Personnel fixe

Par sa décision du 8 juin 2020, la Municipalité a accepté d'augmenter la capacité d'accueil de 24 places au sein de l'UAPE Le Grand T'Etraz financé par le transfert de 1.6 EPT des autres UAPE, évalué à CHF 112'000.-.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
765.3011.00	474'693	586'693	112'000.-	112'000.-	0.-

2.2 Service d'architecture

Taxes eau et gestion des déchets

Le budget 2021 pour les taxes eau et gestion des déchets pour la piscine du Cossy a été comptabilisé sur le compte 344.3191.00 (chapitre bâtiments communaux administratifs). Entretemps, le compte 177.3191.00 a été créé, car la piscine du Cossy est assujettie à la TVA.

Il s'agit uniquement d'un reclassement du chapitre 344 (bâtiments communaux administratifs) au chapitre 177 (Piscine Cossy) qui n'engendre pas de dépassement.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
177.3191.00	0.-	80'000.-	80'000.-	80'000.-	0.-

2.3 Service des infrastructures

Subventions conteneurs enterrés

La Ville de Nyon a mené une grande campagne de sensibilisation pour la mutualisation des conteneurs enterrés et demande à ce que les grands bâtiments en soient équipés. Quatorze conteneurs ont déjà été installés et subventionnés. D'autres conteneurs doivent être mis en place et feront l'objet d'une demande d'ici la fin 2021, engendrant un dépassement non compensé de CHF 63'000.- (env. CHF 7'500.- / conteneur) sur le compte 452.3656.00 – Subventions conteneurs enterrés.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
452.3656.00	50'000.-	113'000.-	63'000.-	0.-	63'000.-

Frais d'entretien, exploitation stationnement

Le système d'exploitation du parking Perdtemps, mis en place en 2004, est aujourd'hui en fin de vie et les horodateurs, vieillissants, occasionnent de nombreux frais. Dès lors, des dépenses imprévues pour pannes et réparations importantes ont déjà grevé le budget 2021.

Le Service sollicite donc un crédit supplémentaire de CHF 54'600.-, sans compensation possible, afin de couvrir les dépenses courantes qui seront à absorber d'ici la fin de l'année.

Il est à noter que le Service travaille actuellement sur le remplacement du système d'exploitation du parking de Perdtemps et devrait proposer prochainement un préavis à la Municipalité puis au Conseil communal dans le courant du 1er semestre 2022.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
615.3143.01	194'700.-	249'300.-	54'600.-	0.-	54'600.-

Personnel auxiliaire – Office de la mobilité

Au vu de la réorganisation du Service des infrastructures, la Municipalité a prolongé l'engagement au sein du même Service de deux auxiliaires (80% et 100%). Le dépassement de CHF 70'000.- sur le compte 615.3012.00 – Personnel auxiliaire est partiellement compensé par des non-dépenses sur la ligne personnel fixe.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
615.3012.00	26'812.-	96'812.-	70'000.-	59'000.-	11'000.-

Personnel auxiliaire – Réseaux d'égouts et épuration

Le Service a fait appel à du personnel auxiliaire afin de remplacer une absence pour congé maternité. Le dépassement sur le compte 460.3012.00 – Personnel auxiliaire se chiffre à CHF 82'000.- partiellement compensé par les indemnités d'assurance perte de gain ainsi que des non-dépenses sur la ligne personnel fixe.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
460.3012.00	0.-	82'000.-	82'000.-	67'400.-	14'600.-

2.4 Service de l'administration générale

Personnel auxiliaire

Le Service de l'administration générale avait déjà sollicité un crédit supplémentaire lors de la 1ère série. Entretemps, du personnel auxiliaire supplémentaire a dû être engagé afin de remplacer des collaborateurs se trouvant en incapacité de travail de longue durée (partielle ou complète).

Le coût additionnel est estimé à CHF 60'000.-, portant le dépassement sur le compte 110.3012.00 pour l'année 2021 à CHF 155'000.-, entièrement compensé par des non-dépenses sur le compte personnel fixe et par des remboursements de l'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
110.3012.00	91'623.-	246'623.-	155'000.-	155'000.-	0.-

2.5 Service de la Culture

Personnel auxiliaire

Le Service de la culture a fait appel à du personnel auxiliaire afin de pallier les absences maladie longue durée et le remplacement des personnes à risque parmi les agents d'accueil dans le cadre de la COVID-19. Le montant du dépassement se monte à CHF 65'000, compensé partiellement à hauteur de CHF 15'000.- par des remboursements de l'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
157.3012.00	98'492.-	163'492.-	65'000.-	15'000.-	50'000.-

2.6 Services industriels

Achats d'électricité approvisionnement base (clients captifs)

L'hypothèse budgétaire 2021 selon laquelle des clients captifs (approvisionnement de base) passaient en clients élus (approvisionnement marché) ne s'est finalement pas vérifiée. Dès lors, le compte 822.3123.00 (achats d'électricité appro base) affiche un dépassement de CHF 802'055.-, entièrement compensé par le compte 822.3123.01 (achats d'électricité élus).

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
822.3123.00	3'551'074.-	4'353'129	802'055	802'055	0.-

3. Incidences financières

Le montant total des crédits supplémentaires au budget 2021 se monte à CHF 2'053'655.-, compensé à hauteur de CHF 1'680'455.-, soit un montant net de CHF 373'200.-

Il convient de préciser que les projections ont été estimées jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2021.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 2021/21 concernant les crédits supplémentaires - 2ème série au budget 2021,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au Service de la cohésion sociale huit crédits supplémentaires de respectivement CHF 50'000.-, CHF 55'000.-, CHF 150'000.-, CHF 100'000.-, CHF 100'000.-, CHF 65'000.-, CHF 50'000.- et CHF 112'000.- partiellement compensés comme suit :

762.3012.00 (UAPE Classes Tartines) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	50'000.-
763.3012.00 (UAPE Cèdre Magique) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	55'000.-
765.3012.00 (UAPE Grand T'Etraz) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	150'000.-
767.3012.00 (UAPE Justakoté) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
768.3012.00 (UAPE Cossynelle) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
769.3012.00 (UAPE Mangettes) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	65'000.-
770.3012.00 APEMS – Salaires pers. auxiliaire	CHF	50'000.-

Compensé par :

7xx.3011.00 – Traitements		
7xx.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-390'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		

Effet "net" du crédit	CHF	180'000.-
------------------------------	------------	------------------

765.3011.00 – Traitements (UAPE Grand T'Etraz)	CHF	112'000.-
--	-----	-----------

Compensé par :

761.3011.00 – Traitements (Structure accueil familial)	CHF	-7'000.-
762.3011.00 – Traitements (UAPE Classes Tartines)	CHF	-7'000.-
767.3011.00 – Traitements (UAPE Justakoté)	CHF	-7'000.-
768.3011.00 – Traitements (UAPE Cossynelle)	CHF	-49'000.-
771.3011.00 – Traitements (UAPE La Maison)	CHF	-42'000.-

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

NYON · PRÉAVIS N° 2021/21 AU CONSEIL COMMUNAL

2. d'octroyer au Service d'architecture un crédit supplémentaire de CHF 80'000.- entièrement compensé comme suit :

177.3191.00 – Taxes eau et gestion des déchets	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
344.3191.00 – Taxes eau et gestion des déchets	CHF	-80'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer au Service des infrastructures quatre crédits supplémentaires de CHF 63'000.-, CHF 54'600.-, CHF 70'000.- et CHF 82'000.-, partiellement compensés comme suit :

452.3656.00 – Subventions conteneurs enterrés	CHF	63'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	63'000.-
615.3143.01 – Frais d'entretien, exploitation stationnement	CHF	54'600.-
Effet "net" du crédit	CHF	54'600.-
615.3012.00 – Salaires pers. auxiliaire	CHF	70'000.-
<i>Compensé par :</i>		
615.3011.00 – Traitements	CHF	-59'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	11'000.-
460.3012.00 – Salaires pers. auxiliaire	CHF	82'000.-
<i>Compensé par :</i>		
460.3011.00 – Traitements	CHF	-43'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-3'900.-
460.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-20'500.-
Effet "net" du crédit	CHF	14'600.-

4. d'octroyer au Service de l'administration générale un crédit supplémentaire de CHF 155'000.- entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaires pers. auxiliaire	CHF	155'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-155'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

5. d'octroyer au Service de la culture un crédit supplémentaire de CHF 65'000.-, partiellement compensé comme suit :

157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	65'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-15'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	50'000.-

NYON · PRÉAVIS N° 2021/21 AU CONSEIL COMMUNAL

6. d'octroyer aux Services Industriels un crédit supplémentaire de CHF 802'055.- entièrement compensé comme suit :

822.3123.00 – Achats d'électricité appro base	CHF	802'055.-
---	-----	-----------

Compensé par :

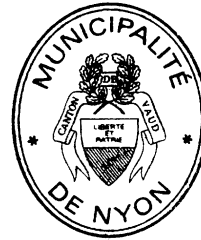
822.3123.01 – Achats d'électricité élus	CHF	-802'055.-
---	-----	------------

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire a.i. :

Daniel Rossellat

Marine Paschoud